



INSTITUT NATIONAL  
DE L'INFORMATION  
GÉOGRAPHIQUE  
ET FORESTIÈRE

### Décision n° 2018-235-DPC

portant modification des tarifs des licences d'utilisation de données IGN  
pour un usage interne professionnel

Le directeur général de l'Institut national de l'information géographique et forestière,

Vu le décret n° 2011-1371 du 27 octobre 2011 modifié relatif à l'institut national de l'information géographique et forestière,

Vu la délégation donnée au directeur général par le conseil d'administration du 26 avril 2013,

Vu les décisions n° 230/2013 du 15 mai 2013, n° 243/2014 du 15 mai 2014 et n° 631/2015 portant modification des tarifs des licences d'utilisation de données IGN pour un usage interne professionnel,

Vu l'avis de la commission de la politique de tarification du 15 février 2018,

Décide :

#### Article unique

L'offre standard de la famille orthoimage pour l'emprise France entière est modifiée au prix de 80 000 euros hors taxes.

La présente décision prend effet le 1<sup>er</sup> avril 2018.

La présente décision sera publiée sur le site internet de l'IGN.

Saint Mandé, le - **5 AVR. 2018**

Publiée le - **5 AVR. 2018**

Daniel BURSAUX